

La biodiversité urbaine est la diversité du vivant et de ses habitats en ville. C'est aussi la richesse des jardins, des terrasses, des murs « biotopes », le bâtiment étant définitivement considéré comme support potentiel de la vie... Dans ce cadre, la biodiversité urbaine se veut être une nature en ville accessible, fonctionnelle et agréable, voulue et appropriée par les citoyens.

---

22 projets certifiés  
861 000 m<sup>2</sup> labellisés  
38 adhérents  
18 000 utilisateurs touchés

---

**cibi** Conseil  
International  
Biodiversité  
et Immobilier

---

Adhérez au CIBI pour le développement de la biodiversité urbaine !

---

[info@cibi-biodiversity.com](mailto:info@cibi-biodiversity.com)

[www.cibi-biodiversity.com](http://www.cibi-biodiversity.com)



Rejoignez notre dynamique,  
du bâtiment vert  
aux villes biophiliques



**biodiversity**

**Le label BiodiverCity®**  
1<sup>er</sup> label international pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers de construction et de rénovation

## Un label porté par les acteurs de l'immobilier

Le label est porté par une association multi-acteurs : le Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI). Son objectif est de promouvoir les meilleures pratiques en matière de biodiversité urbaine pendant les phases de programmation, conception et construction du cadre bâti, en France et dans le monde.

## Une méthode pour associer la construction et le vivant

Le label s'appuie sur un contenu pédagogique et précis, cahier des charges pour imposer une exigence sur un sujet complexe, tout en laissant aux acteurs la liberté du projet. Ce cadre accompagne la conception, aide à la réalisation et prépare l'entretien. La grille d'analyse explique comment aborder la thématique sans ses multiples facettes. Mais surtout elle permet d'étalonner sur des bases objectives la performance de la démarche.

Le CIBI est constitué de 8 collèges :

- Aménageurs, promoteurs, constructeurs
- Associations agissant en faveur de la biodiversité
- Collectivités et institutions publiques
- Investisseurs et foncières, bailleurs
- Architectes, paysagistes concepteurs, sociétés d'ingénierie
- Utilisateurs et gestionnaires de bâtiments
- Sociétés de conseil en biodiversité avec assesseurs BiodiverCity
- Entreprises du paysage, de procédés et services liés à la biodiversité

## Un référentiel pour donner du sens

L'outil est élaboré autour d'un logiciel de calcul. Le contenu est simple et actionne 4 leviers de progrès.



### Axe 1 : L'engagement, la connaissance

L'axe du maître d'ouvrage : l'impulsion, le management, et l'ambition sur un sujet mal maîtrisé



### Axe 2 : Le projet dans son contexte

L'axe de la maîtrise d'œuvre : un parti biodiversité et une conduite de projet qui le met en oeuvre



### Axe 3 : Le potentiel écologique de la parcelle

L'axe de l'écologue : une évaluation du projet sur les facteurs qui feront sa valeur écologique

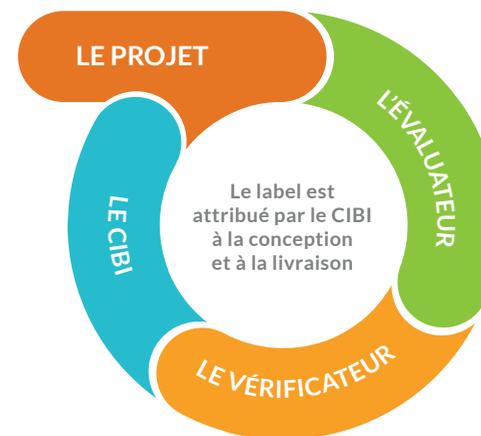


### Axe 4 : Les aménités et services rendus

L'axe des utilisateurs : les bénéfices tirés pour les usagers et riverains

## Comment labelliser votre projet ?

Le Conseil d'un écologue qualifié, un contrôle par tierce partie



La démarche impose l'intervention d'une expertise nouvelle sous la forme d'un AMO écologue-évaluateur. Il étudie, explique, propose. Son rôle est de piloter la démarche, d'évaluer les initiatives et de réunir les preuves. La prestation d'écologue conseil vient renforcer le rôle du paysagiste concepteur.

Un maître d'ouvrage porteur d'un projet de construction ou de rénovation soumet son projet.

### L'évaluateur évalue le projet, calcule l'étiquette

Le maître d'ouvrage fait appel à un évaluateur accrédité par le CIBI, dont le rôle est de compiler les preuves de conformité de l'opération au label. Le statut d'évaluateur passe par la réussite d'un examen qui sanctionne une formation.

### Le vérificateur valide la conformité

Le vérificateur est un organisme indépendant. Il procède à un contrôle de la conformité du rapport et de l'évaluation.

### Le CIBI, propriétaire de la marque, délivre le label

Le rapport conforme est transmis au CIBI, qui délivre en son nom une attestation pour le projet.



## L'étiquette

Comme pourrait le faire une étiquette énergétique, le label évalue et affiche la performance écologique des bâtiments autour de ces quatre grands axes. Chaque axe est indépendamment noté de « A » à « E », le « A » représentant l'excellence dans le traitement des préoccupations de l'axe. Le label peut être obtenu à condition de n'avoir aucun « D » ou « E » et d'avoir au moins un « A » à l'un des axes.

